➢ **LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA DECLARATION**

☐ **plan de situation,** à l'échelle 1/25 000ème (carte topographique)

☐ extrait de **plan cadastral** à jour, avec son échelle, précisant l'emprise du projet et la situation des parcelles attenantes (plan disponible en mairie ou aux services du cadastre)

☐ **titre** de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié…)

☐ **mandat** des indivisaires, du(des) propriétaire(s) si autre que le demandeur.

☐ **avis de situation au répertoire SIRENE ou attestation d'information d'activité à la Mutualité Sociale Agricole**
(si besoin : prendre contact avec le Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre d'Agriculture des Vosges - 03.29.29.23.23)

Notice d'information :

Déclaration de culture d'arbres de Noël :

Quand devez-vous faire une déclaration ?

Toute personne qui souhaite réaliser une culture d'arbres de Noël sur une parcelle située dans une commune où une réglementation des boisements a été définie et arrêtée, doit en faire la déclaration auprès du Conseil départemental.
La liste des communes disposant d'une réglementation des boisements est consultable sur le site internet « www.vosges.fr ».

Comment s'effectue l'instruction de votre déclaration ?

Pour instruire votre demande, le Conseil départemental vérifie que votre projet répond aux conditions techniques et réglementaires fixées et effectue une visite sur place. Si celles-ci sont respectées, il autorise votre projet pour une durée maximale de 10 ans et que la hauteur des arbres soit de 3 mètres maximum.

Quels risques encourez-vous si vous réalisez une culture sans déclaration ?

Le code rural prévoit des sanctions si une culture est réalisée sans déclaration ou si les conditions fixées par le Conseil départemental ne sont pas respectées. Vous pouvez être amené à détruire la culture illégale et vous vous exposez à des sanctions pénales (amendes de quatrième classe) et fiscales.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Agriculture et Forêt
Tel : 03.29.29.89.87
Mail : serviceagricultureetforet@vosges.fr

LA VIE EN VOSGES
le Département

Année :
.....
N° demande :
.....

RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS

DECLARATION DE PRODUCTION D'ARBRES DE NOEL

Adresser une déclaration par commune à :
Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges
Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Agriculture et Forêt
8 rue de la préfecture 88088 EPINAL cedex 09

I. DESIGNATION DU DEMANDEUR

Nom, Prénom : (1)
.....
.....
Adresse:
.....
.....
Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : .....
Pays : .....
Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Téléphone portable : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Mail : .....
N° SIREN ou SIRET : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|

(1) pour les sociétés, groupements forestiers, …, faire suivre du nom et de la qualité du signataire

Personne à contacter pour une visite sur le terrain, si différente du demandeur :

Nom, Prénom : (2)
.....
.....
Adresse:
.....
.....
Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : .....
Pays : .....
Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Téléphone portable : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Mail : .....

(2) si maître d'œuvre, préciser la société et la qualité du signataire

II. SITUATION DE LA CULTURE PROJETÉE

Commune de *.....

Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface (ha, are, ca)	
			totale	à boiser
.....	.....	.....	|__|__|, |__|__|__|	|__|__|, |__|__|__|
.....	.....	.....	|__|__|, |__|__|__|	|__|__|, |__|__|__|
.....	.....	.....	|__|__|, |__|__|__|	|__|__|, |__|__|__|
.....	.....	.....	|__|__|, |__|__|__|	|__|__|, |__|__|__|
.....	.....	.....	|__|__|, |__|__|__|	|__|__|, |__|__|__|
.....	.....	.....	|__|__|, |__|__|__|	|__|__|, |__|__|__|
.....	.....	.....	|__|__|, |__|__|__|	|__|__|, |__|__|__|
.....	.....	.....	|__|__|, |__|__|__|	|__|__|, |__|__|__|
.....	.....	.....	|__|__|, |__|__|__|	|__|__|, |__|__|__|
.....	.....	.....	|__|__|, |__|__|__|	|__|__|, |__|__|__|

** Joindre le plan cadastral et un plan de situation (liste des pièces à joindre, page 4)*

Description des parcelles voisines

⇨ reporter sur le plan cadastral **l'occupation des sols** sur les parcelles voisines *(pré, verger, habitation, forêt, chemin, friche, jardin…)*

⇨ reporter sur le plan cadastral **l'emprise** prévue de votre plantation si elle n'est pas prévue sur la totalité de la parcelle ;

⇨ entourer sur le plan cadastral les **numéros des parcelles** vous appartenant ;

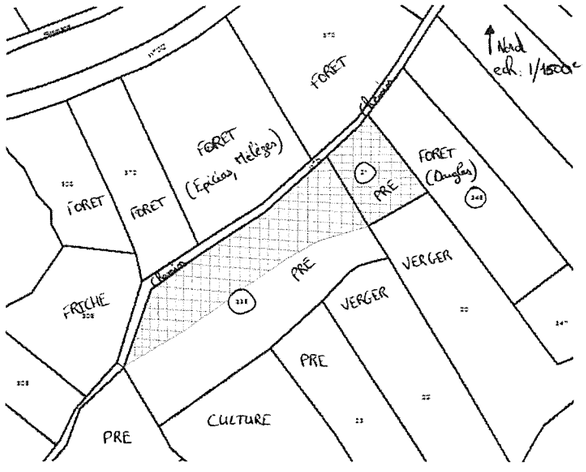

Autres observations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

III. TRAVAUX ENVISAGÉS

Essences utilisées pour la culture :

.....
.....

<u>Essences utilisables</u> : Picea abies (épicéa commun), Picea pungens (épicéa bleu), Picea omorika (épicéa de Serbie), Picea engelmanii (épicéa d'Engelmann), Abies nordmanniana (sapin de Nordmann), Abies nobilis (sapin noble), Abies grandis (sapin de Vancouver), Abies fraseri (sapin de Fraser), Abies balsamea (sapin balmier), Abies alba (sapin pectiné), Pinus sylvestris (pin sylvestre) et Pinus pinaster (pin maritime).

Distance des boisements par rapport aux fonds voisins :
(à défaut de règlement particulier, au minimum supérieur à 2 mètres linéaires pour les arbres supérieurs à 2 mètres et 0,5 mètres pour les arbres inférieurs à 2 mètres)
- Nord : ..... ml *- Sud : ..... ml*
- Est : ..... ml *- Ouest : ..... ml*

Densité de plantation : ..... plants / ha
La densité doit être comprise entre 6 000 et 10 000 plants / hectare

Date envisagée de début des travaux : .....

Description sommaire des travaux (indiquer en particulier les traitements chimiques):

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné Monsieur / Madame ..... certifie que la (les) parcelle(s) ci-contre inscrite(s) n'est (ne sont) ni louée(s) ni affermée(s) et que j'en ai la libre disposition.

Je soussigné Monsieur / Madame ..... m'engage à entretenir ma culture d'arbres de Noël de manière respectueuse de l'environnement, à ne pas laisser des arbres dépasser la hauteur de 3 mètres maximum et à remettre les sols en état de culture au terme des 10 ans d'autorisation.

Fait à ..... le .....

Signature du demandeur :